

# LES FORMATIONS COURTES

## L'AIPR - Attestation d'intervention à proximité des réseaux

### Fiche Répertoire spécifique : 1282



#### TAUX DE RÉUSSITE

► mars 2021 : 100 %



#### TAUX DE SATISFACTION

► mars 2021 : 100 %



#### OBJECTIFS VISÉS

Préparer à l'AIPR les personnels des structures selon 3 niveaux de compétences :

- Pour les concepteurs qui préparent et conduisent des projets
- Pour les encadrants qui gèrent des chantiers de travaux
- Pour les opérateurs qui conduisent des engins ou réalisent des travaux urgents



#### MODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de l'attestation faite par le centre de formation.



#### DURÉE DE LA FORMATION

► 1 journée - 7h (dont l'examen)

Voie de formation : formation continue

Modalités d'alternance : non Concerné



#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas.
- Remise d'un support de formation.
- Questions réponses, partage d'expériences, préparation au QCM



#### CONTENUS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).
- Evaluation APIR

Dispositif d'évaluation de la formation : Passage de l'examen AIPR par QCM (questions à choix multiples)



## PUBLIC CIBLE

- Salarié dit « **opérateur** » intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.
- Salarié dit « **encadrant** » intervenant en préparation administrative et réalisation technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).
- Salarié dit « **concepteur** » intervenant en préparation du suivi des projets de travaux.

**Prérequis :** ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit.



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Inscription par mel à [cfppa.vienne@educagri.fr](mailto:cfppa.vienne@educagri.fr)
- Nbre minimum de stagiaire par session : 6

**Frais pédagogiques :** non concerné

### Financement :

- Plan de développement des compétences des entreprises
- Formation éligible au CFP (nous contacter)



## DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

- ▶ 1 mois



## TARIFS \*

- **Coût de la formation : 150 € net des taxes par stagiaire (prestation non assujettie à la TVA)**
- **Coût de l'examen à l'issue de la formation : 30€\* net de taxes par stagiaire**
- **Coût de l'examen seul (sans la formation) : 40 €\* net de taxes par stagiaire**

\* Tarif dégressif en fonction du nombre de stagiaire par session

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour permettre la meilleure adaptabilité possible.

- Niveau de l'action : NC
- Poursuite de formation : NC
- Validation par bloc de compétence : NC
- Adaptation possible du parcours : NC
- Principales activités par la certification : Toutes activités en lien avec le travail à proximité des réseaux
- Principaux débouchés : Entreprise de travaux (publics, espace vert)
- Conditions d'environnement du métier : NC
- Différentes voies de formation : NC



## CONTACT

- ▶ [cfppa.vienne@educagri.fr](mailto:cfppa.vienne@educagri.fr)
- ▶ 04 74 85 18 63

Le CFPPA est un organisme reconnu centre d'examen (enregistré sous le numéro 172)  
par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.